

PÈLERINAGE DU JUBILÉ 2025

Propositions pour les individuels et les familles



Du 7 avril au 12 avril 2025

Prix individuels : à partir de 750,00€ TTC

Familles : autonomes, participation aux frais des visites choisies



Direction des pèlerinages du Diocèse de Gap et d'Embrun

17 rue Alphanand 05100 Briançon – 06 98 14 54 94 – pelerinages@diocesedegap.com

Siret : 78243278500023 – Atout France : IM 005 110 022

Resp. civ. Pro. Mutuelle Saint Christophe : n° 0000010490598604

Garantie Financière Atradius : 544083/1221101

LE JUBILÉ 2025

Le Jubilé est un grand évènement populaire au cours duquel chaque pèlerin peut s'immerger dans l'infinie miséricorde de Dieu. Dans la tradition catholique, l'Année Jubilaire, aussi appelée : « Année Sainte » parle de Réconciliation aux hommes, et a toujours été l'occasion propice pour le pardon des péchés et l'expérience de l'indulgence.

Le Jubilé est l'année durant laquelle revenir à l'essence de la fraternité, en restaurer la relation entre nous et le Père. C'est l'Année qui pousse à la Conversion, une occasion unique pour examiner sa propre vie et demander au Seigneur de l'orienter vers la sainteté. C'est l'année de la pénitence sacramentelle et, par conséquent, de la solidarité, de l'espérance, de la justice, de l'engagement au service de Dieu dans la joie et la paix avec les frères. Mais par-dessus tout, l'année jubilaire a pour centre la rencontre avec le Christ.

« Vous ferez de la cinquantième année une année sainte, et vous proclamerez la libération pour tous les habitants du pays. Ce sera pour vous le jubilé. »

Ses origines historiques remontent à l'Ancien Testament. La loi de Moïse avait fixé une année particulière pour le peuple juif : « Vous ferez de la cinquantième année une année sainte, et vous proclamerez la libération pour tous les habitants du pays. Ce sera pour vous le jubilé ».

La trompette avec laquelle s'annonçait cette année particulière était une corne de bélier, appelée en hébreu « Yobel », d'où dérive le mot « Jubilé ».

Dans le Nouveau Testament, Jésus se présente comme Celui qui porte à son achèvement l'ancien Jubilé, étant venu « annoncer l'année de grâce du Seigneur » (Lc4,19).

Depuis sa première édition en 1300, le Jubilé est une occasion unique pour consolider la foi, favoriser les œuvres de solidarité et de communion fraternelle au sein de l'Église et de la société. C'est un évènement qui se déroule sur une année entière, faites de prières et de gestes concrets, comme l'Ouverture de la Porte Sainte par le Pape qui constitue le début officiel des célébrations.

26, c'est le nombre d'années saintes ordinaires célébrées à ce jour, et celle de 2025 sera la vingt-septième.

L'originalité de ce pèlerinage est de permettre aux familles de participer à la démarche jubilaire (Messes, passages des Portes Saintes, visites) avec le groupe des pèlerins individuels selon les modalités suivantes :

Pour les individuels, le forfait proposé prend en charge le transport, l'hébergement, les visites, les cotisations, comme pour nos propositions classiques.

Pour les familles, elles sont invitées à s'organiser librement et de manière autonome pour leur transport, leur hébergement et leurs repas. Seule les visites pour lesquelles les familles souhaitent s'inscrire font l'objet d'une participation financière au pèlerinage. Il leur est possible de rejoindre le groupe des individuels pour chaque activité prévue et la démarche jubilaire.

Laissons-nous dès aujourd'hui attirer par l'espérance et faisons en sorte qu'elle devienne contagieuse à travers nous, pour ceux qui la désirent. Puisse notre vie leur dire : « Espère le Seigneur, sois fort et prends courage ; espère le Seigneur » (Ps 27, 14). Puisse la force de l'espérance remplir notre présent, dans l'attente confiante du retour du Seigneur Jésus-Christ, à qui reviennent la louange et la gloire, maintenant et pour les siècles à venir.

Pape François

BULLE D'INDICTION DU JUBILÉ ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2025

Programme

(L'ordre des visites, activités et messes est susceptible d'être modifié sans préavis)

Lundi 7 avril

Départ matinal des Hautes-Alpes vers Rome, présentation du pèlerinages, petit-déjeuner et déjeuner libre sur la route (arrêt sur des aires équipées de service de restauration), Arrivée en fin d'après-midi à Rome (Casa Madre Speranza). Installation dans les chambres, messe suivie du dîner à la Casa, soirée et nuit à la Casa.

Mardi 8 avril

Le matin pèlerinages aux catacombes de Saint Calliste, à Saint Paul Trois Fontaines lieu du martyr de saint Paul et à Saint Paul Hors les Murs, basilique majeure, passage de la porte sainte, visite et recueillement devant la tombe de saint Paul.

Déjeuner à la Casa et temps de repos.

L'après-midi pèlerinage à Saint Jean du Latran, évocation sur le parvis de l'ancien palais papale du Latran, passage de la porte sainte et visite. Au baptistère, messe et renouvellement des promesses baptismales.

Retour en fin d'après-midi à la Casa, possibilité pour ceux qui le souhaitent de se rendre à la Basilique Sainte Croix de Jérusalem avant de rentrer à la Casa. Dîner et nuit à la Casa.

Mercredi 9 avril

Audience avec le Pape François Place Saint Pierre du Vatican. Pèlerinage à la Basilique Saint Pierre de Rome, évocation de son histoire et son architecture, passage de la porte sainte, recueillement devant la tombe de saint Pierre, visite de la Basilique. Déjeuner au restaurant ou pique-nique (fournis) aux alentours de la Basilique. Visite des Musées du Vatican et de la chapelle Sixtine, temps libre. Retour pour le dîner et la nuit à l'hébergement.

Jeudi 10 avril

Pèlerinage à la Basilique Sainte Marie Majeure, évocation de son histoire et de son architecture, passage de la porte sainte, visite et messe. Descente à pied par les jardins de la Domus Aurea vers la Basilique Saint Clément, visite des fouilles et évocation des cultes antiques. Déjeuner au restaurant autour de la Basilique. Passage devant le Colisée et le Forum, évocation de l'histoire antique de Rome à partir des points de vue sur les monuments antiques. Temps libre depuis la Piazza Venezia jusqu'au rendez-vous à Santa Maria In Cosmedin. Pendant ce temps libre, les prêtres accompagnateurs peuvent vous proposer de prolonger les visites vers l'Aventin, le Circus Maximus, le Ghetto, le Capitole. Diner au restaurant vers le quartier du Trastevere, temps libre après le dîner dans le Trastevere. Retour et nuit à l'hébergement.

Vendredi 11 avril

Depuis la Place de Venise, nous marcherons à la découverte de la Rome Baroque vers la Fontaine de Trévi, L'église Saint Ignace, Le Gesù, Le Palais Farnèse et Campo di Fiori, déjeuner au restaurant et reprise de notre marche vers La place Navone, Saint Louis des Français, le Panthéon, le Corso, messe paroissiale à la Trinité des Monts et descente vers le car par la piazza del Popolo.

Samedi 12 avril

Départ matinal vers les Hautes-Alpes, Déjeuner Pique-nique libre, arrivée le soir dans nos foyers.

INFORMATIONS PRATIQUES

Du 7 avril au 12 avril 2025 – 6 jours et 5 nuits

Pour les pèlerins en formule classique (individuels)

Forfait chambre double à 750,00€

Forfait chambre single à 900,00€

Le prix comprend : Le voyage en autocar Grand Tourisme Aller/Retour, les déplacements sur place dans le cadre du programme, l'hébergement en hôtel*** ou pension religieuse, les repas (entrée, plat, dessert) du dîner du 7 avril au petit-déjeuner du 12 avril, les visites inscrites au programme, les frais de dossiers.

Le prix ne comprend pas : Les repas avant le dîner du 7 avril et après le petit-déjeuner du 12 avril 2025, les boissons (hors eau, au cours des repas), les visites non inscrites au programme, les déplacements personnels (hors programme), les dépenses personnelles, les offrandes et pourboires.

Modalités de règlements :

Il est possible de payer par chèques, espèces, virements, chèques vacances, **CB (+2,5%)**

Il est possible de régler en plusieurs fois le solde, s'il s'agit de chèques, merci de tous les envoyer au moment de l'inscription avec la date d'encaissement inscrite au dos.

Chèques à l'ordre de : PELERINAGES DIOCESAINS.

Pour s'inscrire, vous pouvez récupérer des bulletins d'inscriptions auprès de votre accueil paroissial, ou nous les demander directement aux coordonnées ci-dessous.

Ou en copiant ce lien dans votre navigateur internet :

<https://pelerinagesdegap.fr/tour/rome-2025-jubile-avec-les-familles-du-diocese/>

52 places

Inscriptions prises par ordre d'arrivées.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez nous contacter :

Service diocésain des pèlerinages

17 rue Alphand

05100 Briançon

04 92 23 30 13 - pelerinages@diocesedegap.com

BULLETIN D'INSCRIPTION DES FAMILLE

JUBILÉ 2025 – AVRIL

Du 07 au 12 avril 2025 – 6 jours et 5 nuits – bulletin à retourner avant le 15 mars 2025

LES INFORMATIONS PERSONELLES DU RESPONSABLE FAMILIAL

NOM :	Tél fixe :	Adresse :
Prénom :	Tél port :	
Mail :		

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM et Prénom :	Téléphone :
-----------------	-------------

TRANSPORTS - HÉBERGEMENTS - RESTAURATION

TRANSPORT	HEBERGEMENTS	RESTAURATION
<input type="checkbox"/> Par mes propres moyens	<input type="checkbox"/> Par mes propres moyens	<input type="checkbox"/> Par mes propres moyens

LISTE DES PARTICIPANTS DE MA FAMILLE

	NOM	PRÉNOM	ÂGE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			

INSCRIPTIONS AUX VISITES

Visites	Adultes	Enfants	Enfants	Prix total
Catacombes de St Sébastien	10,00€ x =	-de 7 ans = gratuit Précisez le nombre :	- de 17 ans 7,00€ x =	
Fouilles de Saint Clément	10,00€ x =	-de 16 ans = gratuit Précisez le nombre :	- de 25 ans 5,00€ x =	
Musée du Vatican	13,00€ x..... =			
<input type="checkbox"/> Je joins à ce bulletin, pour les visites choisies, la somme de :				

Règlement possible, espèces, chèques, virements, chèques vacances ANCV, CB sur demande (+2,5%).

Je certifie avoir pris connaissance du programme, de la participation financière et des conditions générales et particulières de ventes (au verso et sur la feuille d'information).

Date et signature : (précédée de la mention « Bon pour accord »)

Traitement des données RGPD

J'autorise le Service Diocésain des Pèlerinages rattachés à l'Association Diocésaine de Gap à utiliser mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur ce document dans le cadre de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris : OUI NON

En conséquence, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des pèlerinages selon les modalités suivantes :

FINALITE DE COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

Les données ci-jointes sont collectées pour les finalités suivantes : - Enregistrement des pèlerins inscrits aux pèlerinages du diocèse. - Correspondances avec les personnes inscrites aux pèlerinages. - Suivi et organisation des pèlerinages (transports, hébergements, restauration). - Invitation à participer aux nouveaux pèlerinages proposés par le service de pèlerinage du diocèse.

LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

- Le responsable de traitement est le directeur diocésain des pèlerinages l'Abbé Edouard Le Conte

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES : Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Inscription à un pèlerinage : les données nécessaires au traitement de votre inscription seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) au 5 ans de la relation commerciale.

(Article 8 de la loi informatique et Libertés modifiée et article 9 du RGPD)

DESTINATAIRE DES DONNEES

- Le service des pèlerinages du diocèse de Gap
- Les différents intervenants nécessaires à l'organisation des pèlerinages (prestataires transports, hébergements, restauration).
- Les administrations des pays concernées par les pèlerinages (si pèlerinage à l'étranger).
- L'association diocésaine de Gap
- Aucune autre information ne sera transmise à un tiers sans votre autorisation préalable.

J'autorise le Service Diocésain des Pèlerinages rattachés à l'Association Diocésaine de Gap à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage :

OUI NON

J'autorise l'Association Diocésaine de Gap à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

OUI NON

Droit à l'Image

Dans le cadre du pèlerinage **JUBILE 2025 - Avril FAMILLES** organisé par le Diocèse de Gap, J'AUTORISE :

Ma participation à titre gratuit aux séances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Gap du **07 au 12 AVRIL 2025** lors du **JUBILE 2025 - Avril FAMILLES**

OUI NON

L'utilisation des images et sons réalisés par leurs publications ou diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation. Sans limite de quantité, dans le cadre du **JUBILE 2025 - Avril FAMILLES**

Ainsi, vous reconnaissez et acceptez que votre image, votre nom, votre adresse, numéro de téléphone et adresse mail, votre voix, votre interview et tout ce qui aura pu être filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés ou adaptés en tout ou partie par le Diocèse de Gap, à titre gracieux.

OUI NON

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans. Et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinage pour lequel mon image sera utilisée. Pour les pèlerinages dont la périodicité est annuelle, le consentement est donné jusqu'à la promotion du pèlerinage de l'année suivante.

Vous comprenez et acceptez que votre accord n'oblige nullement le Diocèse de Gap à utiliser votre interview et/ou les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître. En outre, les adresses, numéros de téléphone et adresses mail que vous avez renseignés sont nécessaires dans le cadre de la gestion des images collectées par le Diocèse de Gap et leur utilisation par le service diocésain des pèlerinages. Elles sont destinées au responsable du service diocésain des pèlerinages.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du Diocèse de Gap à l'adresse suivante : 17 rue Alphanth 05100 Briançon

Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis le Diocèse de Gap contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.

OUI NON

INFORMATIONS SUR LE PÈLERINAGE

Intitulé du pèlerinage : **JUBILE 2025 - Avril FAMILLES** ; Destination : **ROME**

Ville de départ : **ROME** ; Pays : **ITALIE** ; Ville de retour : **ROME** ; départ le **07 AVRIL 2025** – retour le 12 avril 2025

Transport : Les familles voyagent par leurs propres moyens ; Restauration : Les familles gèrent leurs repas en autonomie ; Hébergement : Les familles se logent par leurs propres moyens.

Ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher quelques centaines de mètres et tenir la position debout de façon prolongée. En m'inscrivant j'atteste de cette capacité. A défaut, j'accepte d'attendre à l'hébergement ou dans le bus en cas de difficulté à suivre le groupe. Langue des visites : **FRANÇAIS**.

Les familles organisent leur voyage et leur programme en autonomie, elles ont la possibilité de se joindre aux visites et activités du Diocèse, à leur convenance.

FORMALITÉS DE POLICE ET SANITAIRE

Chaque pèlerin est tenu de voyager avec une pièce d'identité (Passport ou CNI) en cours de validité et à jour des visas et permis de séjour pour les étrangers.

PRIX ET ANNULATION

Ce que le prix comprend : **Les visites choisies par la famille, selon le programme proposé.**

Ce que le prix ne comprend pas : Le transport, l'hébergement et les repas – les visites non prévues au programme – les offrandes et pourboires – les dépenses personnelles.

Prix total TTC : **forfaits variable selon le choix des familles.**

Le solde du règlement est à envoyer en même temps que l'inscription avec les dates d'encaissements au dos des chèques. Les règlements par chèques, espèces, virements, chèques vacances sont acceptés, les règlements par CB font l'objet d'une commission en sus (2,5%). Sauf dérogation expresse accordée par le directeur des pèlerinages, tous les règlements doivent pouvoir être encaissé au plus tard le jour du départ. En l'absence de dérogation, en cas de règlements incomplets le jour du départ, le pèlerin pourra se voir refuser la participation au pèlerinage sans qu'aucun remboursement autre que ceux prévus aux conditions de participation ne puisse lui être versé. Les chèques sont à libellés à l'ordre des PELERINAGES DIOCÉSAINS. Tous les prix sont en EUROS et sont révisables en fonction des évolutions du cours des devises et de l'inflation. Si le groupe n'atteint pas au minimum 30 participants mais est d'au minimum 25 participants, une charge supplémentaire de 150€ sera demandée aux pèlerins inscrits.

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants : - Frais d'annulation/résolution du contrat

Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du pèlerinage) :

Barème d'annulation (sur le prix total du voyage)

- à plus de 60 jours avant le départ : 0€ - entre 60 jours et 16 jours avant le départ : 0€ - entre 15 jours et 3 jours avant le départ : 0€ - moins de 3 jours avant le départ : 100% du forfait choisi. Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 20 participants n'est pas atteint :

Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

En cas d'annulation dû à un événement non prévisible (guerre, catastrophe naturelle, pandémie, etc.), le remboursement des participants se fera en fonction de ce qu'il pourra être obtenu par les autorités, le participant pourrait ne recevoir aucun remboursement, sans préjudice pour le service diocésain des pèlerinages.

CONTACT RESPONSABILITE RECLAMATION

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Abbé Edouard Le Conte, 17 rue Alphanth 05100 Briançon, 04 92 23 30 13, pelerinages@diocesedegap.com

Parce qu'il ne s'agit pas d'un voyage organisé pour les familles, celles-ci ne pourront se prévaloir des avantages et protections liés à la vente de voyage au forfait.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin. Le pèlerin pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

La direction diocésaine des pèlerinages de Gap est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenu d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

L'association diocésaine de Gap a souscrit une garantie financière auprès de ATRADIUS, 159 rue Anatole France-CS0118 I 92596 Levallois Perret Cedex I France Cette garantie porte le n°544083/12211015

L'association diocésaine de Gap a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de La Mutuelle Saint Christophe. 277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05. Cette police d'assurance porte le n°0000010490598604

CESSION DU CONTRAT :

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession : 55€ de frais de dossier et en cas de billets de transport non cessible, le prix du billet.

RECLAMATION/NETMIEDIATION

Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Gap de toute réclamation, à l'adresse suivante : 17 rue Alphanth 05100 Briançon, 04 92 23 30 13, pelerinages@diocesedegap.com par lettre avec accusé-réception et/ou par email accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union Européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

La direction des pèlerinages de Gap sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, la direction des pèlerinages de Gap dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.